

Chaque année, nous lançons deux **APPELS AUX DONATEURS** :

> en novembre décembre, notre **"OPERATIONS BOUGIES"**

reçoit la réponse la plus ample.

> en mai, notre **"OPERATION FETE DES MERES"** mobilise elle-aussi nos donateurs

« MERCI CHALEUREUSEMENT, PROFONDEMENT,

A TOUS CEUX QUI NOUS FONT CONFIANCE.

MERCI POUR ETRE AINSI TOUJOURS SOLIDAIRES, RICHES D'HUMANITE,

DANS UN ESPRIT DE PARTAGE ET DE FRATERNITE !

GRACE A CETTE AIDE, DE NOMBREUX ENFANTS (**ILS SONT NOTRE PRIORITE**)

SONT NOURRIS, SOIGNES, EDUQUES ...DE NOMBREUX ENFANTS

PEUVENT VIVRE LEUR PRESENT EN CONSRUISANT LEUR AVENIR ! »

« *Chaque action d'aide, chaque réalisation et chaque projet humanitaire*

n'existent grâce au soutien des donateurs... »

Pour que nous puissions continuer :

- à apporter des aides individuelles d'urgence
- à accueillir des enfants en détresse pour des séjours sanitaires et nutritionnels à notre crèche de TABARRE.
- la construction et l'aménagement des nouveaux bâtiments de l'école maternelle et fondamentale (projet de 7 classes, quelques 180 élèves devant bénéficier d'un enseignement de qualité prodigué dans des conditions exceptionnelles pour Haïti),
- à permettre la réalisation du projet "solaire" pour l'alimentation électrique autonome de la "Fondation",
- à approfondir notre projet de Centre de Soins destiné, en priorité, aux enfants et adolescents, puis, selon nos moyens financiers, aux adultes du quartier, aux femmes en particulier.

***AIDEZ-NOUS, MORALEMENT, HUMAINEMENT
ET FINANCIEREMENT !***

DEDUCTION FISCALE : Les dons donnent droit à une réduction d'impôt de 60% dans la limite de 20% du revenu imposable. Les reçus sont envoyés entre le 1er et le 31 janvier de chaque année. Ils sont adressés systématiquement dès que les sommes versées sont égales ou supérieures à 15 Euros ou sur simple demande.

...✂.....

DON à l'association **"SOLIDARITE & FRATERNITE Pour les Enfants d'Haïti"**

39 Bis Rue de Laubinière B.P. 17 - 53800 RENAZE

NOM : **Prénom :**

Adresse :

En participation aux actions humanitaires, je verse à SOLIDARITE & FRATERNITE

> la somme de euros en une seule fois *

> la somme de euros tous mois *

* Par chèque bancaire - * Par prélèvement automatique

- Pour un prélèvement automatique, joindre un RIB et remplir l'autorisation de prélèvement

(*R*elevé d' *I*dentité *B*ancaire) - (* faire une croix dans la case de votre choix)

Fait à

Le :/...../ 200..

Signature ,



Pour les enfants d'Haïti

N° National d'Emetteur
487891

**DEMANDE D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT
BANCAIRE POUR UN PARRAINAGE OU UN DON**

Merci de retourner ce coupon accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Le titulaire du compte

Je soussigné(e)

Adresse

.....

Code postal

Ville

Adresse de votre banque

Nom et adresse postale de votre banque, centre
de chèque postal ou caisse d'épargne

.....

.....

.....

.....

Le compte à débiter

Etablissement	Guichet	N° Compte	Clé RIB
□□□□□□	□□□□□□	□□□□□□□□□□□□	□□

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, le prélèvement automatique pour le montant indiqué ci-dessous, ordonné par **SOLIDARITE-ET-FRATERNITE**

Prélèvements destinés à : *

Fait à : _____ le _____

Parrainage Don

Montant des prélèvements **

Signature :

La somme de : _____ €

Périodicité des prélèvements *

Mensuelle Bimestrielle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

Le prélèvement commencera le 5 du mois de et pourra être interrompu sur simple demande de ma part

(*) Cocher la case de votre choix
(**) Les dons donnent droit à une réduction d'impôt de 60% dans la limite de 20% du revenu imposable
Les reçus sont envoyés entre le 1er et le 31 janvier de chaque année. Ils sont adressés systématiquement dès que les sommes versées sont égales ou supérieures à 15 Euros ou sur simple demande.